

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 septembre 2023
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°2

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par des lignes de dépenses imprévues, soit par des ressources nouvelles ou un sur-équilibre ou par suppression de crédits antérieurement votées.

La décision modificative retrace également les ajustements nécessaires aux écritures d'ordre budgétaire liés aux amortissements.

I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal

- Dépenses financées par la provision pour dépenses imprévues (chapitre 022)

020.627.300	Commissions bancaires	20 000,00 €
01.6615.300	Intérêts / ligne de trésorerie	85 000,00 €
413.67443.712	Subvention Aquacove / DSP extension piscine et augmentation des créneaux scolaires (avenants n°16 ; 17 ;19)	28 415,00 €
90.67441.950	Subvention équilibre / budget annexe locations bâtiments économiques (hausse de l'énergie et régularisation des frais de ménage)	40 000,00 €
523.6574.900	Subvention associations d'insertion / mobile emploi et objectif emploi solidarité (conseil du 28 septembre 2023)	24 700,00 €
70.6574.610	Subventions habitat / Fondation Massé Trévidy et Adil (délibérations du conseil communautaire du 11/07/2023)	9 945,00 €
	Total	208 060,00 €

- Dépenses nouvelles financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres

95.2181.59508	Signalétique / office du tourisme de Locronan (financée par les travaux courants médiathèque)	17 200,00 €
90.2184.64530	Stands cloisons/ parc des expositions de Penvillers (financés par le reliquat des travaux de rénovation Penvillers)	16 884,00 €
01.261.300	Participation au capital de la SEM Breizh (délibération du conseil communautaire du 11/07/2023, financée par l'ajustement du capital des emprunts)	50 000,00 €
90.617.950	Accompagnement juridique DSP Herminéo (financé par les subventions économiques)	23 000,00 €
020.6184.210	Augmentation de l'enveloppe formation des agents (financée par le chapitre rémunération du personnel)	40 000,00 €
23.6238.950	Campagne de communication auprès des étudiants (financée par les subventions enseignement supérieur)	12 000,00 €
23.617.950	Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (coût global : 41 490 €) (financé par les subventions enseignement supérieur)	23 000,00 €

II/ Les dépenses nouvelles financées sur les budgets annexes

Sur le budget transports urbains :

- Dépenses financées par le sur-équilibre du budget

6615	Intérêts ligne de trésorerie	20 000,00 €
------	------------------------------	-------------

Sur le budget location bâtiments économiques:

- Dépenses nouvelles financées par la subvention d'équilibre du budget principal
(774)

60612	Augmentation du coût de l'énergie	20 000,00 €
62878	Frais de nettoyage (régularisation années antérieures)	20 000,00 €

Sur le budget eau potable:

- Dépenses financées par le sur-équilibre du budget:

6615	Intérêts ligne de trésorerie	3 000,00 €
------	------------------------------	------------

Sur le budget assainissement collectif

- Dépenses financées par le sur-équilibre du budget:

6615	Intérêts ligne de trésorerie	4 000,00 €
------	------------------------------	------------

Sur le budget restauration collective

- Dépenses nouvelles financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement

6615	Intérêts ligne de trésorerie	8 000,00 €
6711	Pénalités et intérêts moratoires	5 000,00 €
673	Annulation de titres s/ exercices antérieurs	10 000,00 €

III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre de dotations aux amortissements :

Budget transports urbains	Dotation aux amortissements (chapitre 040 et chapitre 042)	37 210,00 €
Budget principal	Dotation aux amortissements (chapitre 040 et chapitre 042)	161 000,00 €
Budget location bâtiments économiques	Dotation aux amortissements (chapitre D040 et chapitre R042)	22 250,00 €
Budget restauration collective	Dotation aux amortissements (chapitre 040 et chapitre 042)	300,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif, tel que spécifié ci-dessus.